

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 4 septembre 2012 à
13 h 30 en la salle de réunion (#240) de la MRC située au 2^e étage du 158, rue
Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Préparation Journée de réflexion stratégique :
 - 3.1 Mandat;
 - 3.2 Projet de questionnaire;
- 4- Logo et affichage :
 - 4.1 État de situation;
 - 4.2 Facture Audace;
- 5- Édifice de La Matanie :
 - 5.1 Projet de bail CFE (permis travaux, assurances);
 - 5.2 Possibilité de location (local 308);
- 6- Pacte rural – 10^e appel de projets (3^e en 2012 – date de tombée le 12 octobre);
- 7- Fin de probation Mathieu Rioux;
- 8- Protocole d'entente MRC/CLD;
- 9- Participation au salon DEMO International 2012 – le 21 septembre 2012 à Saint-Raymond;
- 10- Varia;
- 11- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 583-09-12

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 584-09-12

**PRÉPARATION DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE –
MANDAT GROUPE MALLETTE**

CONSIDÉRANT l'estimation du temps du Groupe Mallette, au montant de 1 600 \$, pour la préparation, l'animation, la synthèse et le suivi en lien avec la Journée de réflexion stratégique auquel s'ajoute les frais de déplacements de monsieur Martin Dumoulin;

CONSIDÉRANT QUE le préfet et la direction de la MRC collaboreront également à la préparation de cette journée;

CONSIDÉRANT QUE selon les résultats et les orientations dégagées par les membres du Conseil de la MRC lors de la Journée de réflexion stratégique, le comité administratif évaluera les actions, démarches ou suivis à faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif confirme le mandat au Groupe Mallette pour un budget de l'ordre de 1 600 \$, plus les frais de déplacement, pour l'organisation et la tenue le 15 septembre 2012 de la Journée de réflexion stratégique et que les frais soient assumés à même le surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 585-09-12

**PRÉPARATION DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE –
PROJET DE QUESTIONNAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de questionnaire (sondage) destiné aux maires et ont apporté des suggestions de modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'utilisation du questionnaire révisé qui sera transmis aux maires et servira de document de travail et d'outil pour le consultant dans le cadre de la préparation de la Journée de réflexion stratégique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGO ET AFFICHAGE – ÉTAT DE SITUATION

Monsieur Olivier Banville explique que dans le cadre du contrat d'affichage intérieur et extérieur, il y avait des éléments sur lesquels le logo de la MRC apparaît (enseignes aux coins de l'édifice). Afin que tous les éléments soient livrés simultanément, il fallait avoir statué sur le nouveau logo. Aussi la production de ces éléments a été mise en suspend et ceux-ci seront produits une fois que le Conseil aura statué sur le choix de la nouvelle identité visuelle de la MRC. Ce qui implique que l'installation sera reportée.

Les membres du comité suggèrent que le lancement de la nouvelle identité visuelle soit fait simultanément avec le nouveau nom de la MRC.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 586-09-12

LOGO ET AFFICHAGE – FACTURE AUDACE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 317-05-12 du comité administratif acceptant la proposition (E2773) d'*Audace* pour concevoir et proposer une nouvelle identité visuelle pour la MRC de Matane en lien avec celle existante au montant de 1 132,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture d'*Audace*, n° F12339 datée du 27-07-2012, au montant de 566,25 \$ plus les taxes applicables, représentant 50 % de l'estimation du mandat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au mandat avec la firme *Audace*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° F12339 à *Audace* pour un montant de 651,04 \$ taxes incluses et d'informer la firme que la MRC ne poursuivra pas et met fin à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 587-09-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROJET DE BAIL DE LOCATION – CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES (CFE)

CONSIDÉRANT la résolution 498-07-12 concernant le projet de location du local sis au 156, Soucy pour l'agrandissement des locaux du Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent (CFE) et l'ajout d'espace de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE des croquis du projet, préparés par le chargé de projet de Desjardins, ont été soumis à la MRC, de même que le nom de l'entrepreneur qui réalisera les travaux pour Desjardins, soit SOGESCO, ainsi que les preuves d'assurances de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les documents soumis sont jugés suffisants par la ville de Matane pour l'émission du permis;

CONSIDÉRANT la demande d'obtenir une procuration du propriétaire de l'immeuble pour que l'entrepreneur puisse obtenir le permis de construction de la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à la majorité, le préfet ayant voté en raison de l'égalité des votes :

QUE les membres du comité administratif considèrent les documents soumis suffisants pour autoriser l'émission de la procuration à l'entrepreneur général SOGESCO pour l'obtention du permis de construction;

QUE sur confirmation de l'acceptation des modalités du projet de bail proposé par la MRC, monsieur Olivier Banville est autorisé à signer la procuration autorisant SOGESCO à obtenir le permis de construction de la ville de Matane.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 588-09-12

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – POSSIBILITÉ DE LOCATION
(LOCAL 308)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont informés de la demande pour une proposition de location pour le local 308 de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission au demandeur d'une proposition de location selon les paramètres suivants :

- Montant annuel du loyer de 10 080 \$ (au prix de 8 \$ le pied carré, pour une superficie de 1 260 pi²), bail durée minimale de trois (3) à cinq (5) ans, à compter de la signature, auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;
- Clause d'indexation annuelle basée sur l'IPC sans être inférieure à 3 %, à compter de la deuxième année de location;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire;
- Local pris tel quel, tous les travaux de réaménagement intérieur à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Affichage aux frais du locataire selon les balises du propriétaire;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Aucun espace de stationnement réservé ne sera consenti, premier preneur en cas de récupération de cases;
- Tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 589-09-12

**PACTE RURAL – PNR II – DIXIÈME APPEL DE PROJETS (3^E EN 2012 –
DATE DE TOMBÉE LE 12 OCTOBRE)**

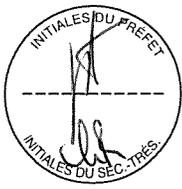
CONSIDÉRANT la date de tombée du 10^e appel de projets, le 3^e en 2012, est fixée au 12 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le budget restant est de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande de prioriser les projets qui ne peuvent attendre l'appel de projet de 2013, et selon l'analyse des dossiers présentés, le comité demeure être ouvert à réaffecter une partie des sommes réservées pour 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 590-09-12

**FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU
RIOUX À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 12 mars 2012 de monsieur Mathieu Rioux à titre d'inspecteur en bâtiments, poste régulier temps complet, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 12 septembre 2012;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de monsieur Mathieu Rioux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Mathieu Rioux soit confirmé à titre d'employé régulier de la MRC de Matane et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le REER collectif, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation soit le 12 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE MRC/CLD

La ville de Matane prendra connaissance de la contribution additionnelle demandée et fera connaître sa position.

RÉSOLUTION 591-09-12

**GÉNIE FORESTIER – PARTICIPATION AU SALON DÉMO
INTERNATIONAL 2012, LE 21 SEPTEMBRE 2012 À SAINT-RAYMOND**

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC de Matane, à participer au Salon Démo International 2012, le 21 septembre 2012 à Saint-Raymond, événement présenté aux huit ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC de Matane, à participer au Salon Démo International 2012, le 21 septembre 2012 à Saint-Raymond;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 40 \$ plus taxes, et le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

VARIA

RÉSOLUTION 592-09-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

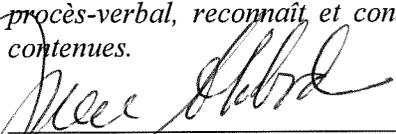


Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet